

20 juillet 2022 – communiqué de presse URML : Accès aux soins cet été en Pays de la Loire : ligériens et vacanciers peuvent compter sur les médecins libéraux en coordination avec tous les acteurs de santé

Les médecins libéraux sont, comme chaque été, mobilisés pour répondre aux besoins de santé de la population ligérienne et solidaires de l'ensemble des professionnels et acteurs du système de santé. Malgré la démographie médicale sous tension, le service est assuré grâce à la mobilisation des organisations associatives de médecins libéraux, en coopération avec les établissements de soins et l'Agence Régionale de Santé

La permanence des soins est assurée partout : Tous les soirs et week-end, près de 80 médecins sont de garde en Pays de la Loire au service de la population, en visite, en maison de garde, ou à la régulation (centre 15)

- 65 secteurs de garde, tous avec au moins un médecin de garde prêt à répondre, en maison de garde ou en visite, sur appel régulé (116 117)
- Une organisation réalisée dans tous les départements par les associations départementales d'organisation de la Permanence des soins (ADOPS), et SOS-médecins (pour Nantes et Saint Nazaire).
- Une organisation validée par arrêté de l'ARS et la Préfecture (1), adaptée à chaque situation départementale, financée, négociée, évaluée
- Des organisations actuellement renforcées par certaines des mesures de la « Mission Flash » traduite par le Ministère de la Santé et des solidarités (2)

Des médecins libéraux sont aussi présents au téléphone, en tant que « Régulateurs » en coordination avec les CENTRES 15 départementaux. En journée, la régulation a été renforcée en Vendée, Loire Atlantique et en Sarthe. Près de 200 médecins généralistes sont mobilisés dans les gardes de régulation sur toute la région.

Les **soins sans rendez-vous (« non programmés ») en journée** sont en voie d'organisation en particulier dans les territoires où les « Communauté professionnelles de territoires » (CPTS) sont à l'œuvre (3). Ainsi dans toute la Vendée des consultations de soins non programmés ont été mises en place près des hôpitaux, et d'autres organisations sont déployées dans différents territoires (Ancenis, le Pays de Retz, le sud de Nantes...)

Le système tient bon et les médecins comptent sur la bonne utilisation du système de soins par la population.

Nos conseils :

- 1. Ne renoncez aux soins et à la prévention.** Votre santé est prioritaire
- 2. Composez le 15 en cas d'urgence vitale**
- 3. Hors urgence vitale, appelez votre médecin traitant. En dehors des horaires d'ouverture, Contactez le 116-117** pour un conseil médical ou l'orientation vers le service adapté à la situation
- 4. Restez vigilant face à la Covid-19** Port du masque recommandé, Faites vos rappels vaccinaux ! (4)
- 5. Restez prudent dans les déplacements ou les loisirs : sur la route, ou lors des activités de loisirs, respecter les règles de sécurité pour vous-même et pour les autres**
- 6. Si vous ne pouvez honorer un RDV, merci de l'annuler vite, pour le libérer pour d'autres personnes**

L'URML Pays de la Loire, **représentant les médecins libéraux de la région**, remercie tous les professionnels libéraux et les associations territoriales de santé. L'URML salue la coordination des structures de soins impulsée par l'ARS Pays de la Loire pour maintenir notre système de santé régional au service de la population tout en restant attentif aux conditions de travail des professionnels

Référents : Dr Caillard ,Pdt URML, Dr V Simon secrétaire adjoint URML et Dr Herault directeur URML

- (1) Cahier des charges régional de la permanence des soins, mis à jour par les Comités d'Aide Médicale urgente et de Permanence des soins (CODAMUPS)
- (2) <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/mission-flash-sur-les-urgences-et-soins-non-programmés-le-gouvernement-mobilise>
- (3) <https://cpts-pdl.org/>
- (4) <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>